

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 485

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 311-5-5 du code de l'énergie est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Aucune autorisation ne peut être délivrée pour une nouvelle installation de production d'électricité nucléaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à empêcher la construction de nouvelles centrales en France. Le nucléaire est une énergie du passé et les déboires de l'EPR devraient convaincre tout le monde qu'il ne faut pas construire de nouvelles centrales et in fine faut sortir du nucléaire. Au contraire le Gouvernement laisse la porte ouverte à la construction de nouvelles centrales. ce n'est pas acceptable.